



Demande reçue le : _____

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT D'EAU

Service de l'urbanisme

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux avant d'avoir obtenu un certificat.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du requérant : _____

Êtes-vous le propriétaire? : Oui Non

(si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devrez joindre le formulaire de procuration à cette demande.)

Adresse municipale: _____

Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT

Adresse des travaux : _____

(si différente de la section précédente)

Numéro de lot : _____

(si aucune adresse municipale)

INFORMATIONS CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU PRÉLÈVEMENT D'EAU

Type d'ouvrage :

- Pointe filtrante
- Puits de surface
- Puits tubulaire (*puits artésien*)
- Scellement étanche et durable supervisé par un professionnel, soit par : _____
- Autre : _____

Utilisation :

- Consommation humaine
- Arrosage
- Autre : _____

Nombre de personnes desservies : _____ Personnes

Capacité de pompage recherchée : _____ m³/jours (mètre cube)

EXÉCUTANT DES TRAVAUX **Propriétaire** **Requérant** **Entrepreneur**

Nom : _____

Adresse complète : _____

N° de téléphone : _____

N° RBQ : _____

CALENDRIER ET COÛT DES TRAVAUXDate prévue : début des travaux : _____ Estimation des coûts : _____
fin des travaux : _____**SIGNATURE ET DATE**Nom en lettres moulées : _____
Signature : _____ Date : _____**LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR****Formulaire** de demande de certificat dûment rempli. **Procuration** (si vous n'êtes pas propriétaire). **Plans et devis** **Plan de localisation** fait à l'échelle indiquant :

- La localisation de l'ouvrage de prélèvement des eaux;
- La localisation du système étanche et non étanche de traitement des eaux usées du terrain concerné;
- La localisation du système étanche et non étanche de traitement des eaux usées des terrains contigus;
- Les cours d'eau (*lac, rivière, étang, fleuve*) à proximité;
- Parcelle en culture, installation d'élevage, ouvrage de stockage de déjections animales, court d'exercice (*pour animaux*), pâturage, aire de compostage et cimetière (*s'il y a lieu*).

Rapport de forage

Il doit être transmis au ministère de l'Environnement et à la Municipalité dans les trente (30) jours suivant la réalisation des travaux.

*Afin de valider la conformité du projet avec la réglementation municipale, l'inspecteur en bâtiment et en environnement se réserve le droit d'exiger toute autre information, plan ou document.***Prenez note que tout document manquant ou incomplet peut retarder l'obtention du certificat.***Cette demande ne constitue en aucun temps une autorisation de débiter les travaux.*